

Séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

GARABED	EYNARD	GIRIN	MICHAUX
MANTOUX	RIVET		

06 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	DORVEAUX
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230223-12/ 7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2023 POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE MODES DOUX (PIETONS ET CYCLES) ALLEE DE LA FRAMBOISIERE

Le projet prévoit d'aménager une voie dédiée aux circulations douces dans l'emplacement réservé tel qu'inscrit au PLUH. Cette voie verte sera donc réservée à la circulation des véhicules non motorisés tel que les piétons et les vélos et vise à permettre les déplacements que ce soit dans un objectif de mobilité du quotidien que de loisirs.

Le projet de création de la voie verte s'inscrit dans la démarche du Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) auquel adhère la Commune et qui définit l'organisation des déplacements des personnes afin de lutter contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Le PMIE regroupe l'ensemble des entités présentes sur la Commune qui par leur participation à ce plan témoignent de leur volonté d'améliorer les mobilités douces sur notre bassin d'emplois. A titre d'exemple et directement concernées par le projet présenté, SANOFI et BIOMERIEUX sont des acteurs majeurs de ce PMIE.

Le projet est également en cohérence avec les orientations stratégiques des documents cadres de la Métropole de Lyon telles que le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), le Plan de mobilité du SYTRAL, le Plan Modes doux métropolitain ainsi que le Plan Climat Air Energie métropolitain.

Le projet d'aménagement répond aux objectifs suivants :

- Créer une liaison douce pour les modes actifs (piétons, cyclistes) et en sécuriser leur cheminement ; renforcer le maillage des modes actifs existants du côté de l'Avenue Jean Colomb ;
- Calibrer l'aménagement pour rester dans l'emprise de l'emplacement réservé et réaliser une économie d'espace à acquérir sur les parcelles privées ;
- Mettre en accessibilité le pôle industriel au sud de la Commune (6 000 emplois) du côté Chemin de l'Orme avec le centre bourg qui regroupe les commerces de proximité le long de l'Avenue Jean Colomb ;
- Aider au développement des commerces du centre bourg ;
- Offrir un confort d'usage avec l'introduction d'une composante végétale pour une meilleure lisibilité et qualité des espaces publics dès lors que l'emprise le permet ;

Les caractéristiques du projet

L'aménagement envisagé consiste à réaliser une voie verte d'une longueur de 250m environ et d'une largeur de 2.50m à 3.00m sur l'emplacement réservé inscrit à cet effet au PLUH entre le Chemin de l'Orme et l'Avenue Jean Colomb à Marcy l'Etoile, le long de l'Allée de la Framboisière.

Les principales caractéristiques du projet sont :

➤ **Le développement et la consolidation de l'offre d'itinéraires des mobilités douces :**

Le projet viendra se raccorder sur la voie verte existante sur l'Avenue Jean Colomb ainsi qu'au futur cheminement piéton réalisé dans le cadre de la mise en valeur du vallon des Pierres Rouges. Cet aménagement permettra ainsi de renforcer le maillage des modes actifs de la Commune en reliant le sud du territoire avec la présence du site de SANOFI et de BIOMERIEUX qui représente plus de 6 000 emplois au centre bourg qui accueille l'ensemble des commerces de proximité (boulangerie, boucherie, épicerie, bureau de tabac et restaurants).

➤ **Une sécurisation des déplacements piétons et cyclistes :**

Cette voie sera exclusivement dédiée à la circulation des piétons et des vélos à l'exclusion de tous les véhicules motorisés. La signalisation réglementaire sera mise en place dans le cadre du projet.

➤ **Une limitation des acquisitions foncières :**

L'objectif est de limiter les acquisitions foncières sur l'emplacement réservé tout en créant un aménagement sécurisé pour les modes doux. Ainsi, les acquisitions seront limitées à une surface de 1045m² sur les 1161m² prévus au PLUH.

➤ **Une mise en valeur végétale de la voie :**

De plus, de part et d'autre de la future voie des bandes vertes (végétation basse, pelouse et arbres) seront réalisées pour permettre l'infiltration des eaux pluviales. Ces bandes plantées permettront également d'éloigner les usagers de la voie verte des habitations privées qui longeront cette dernière.

Cet aménagement nécessitera de manière ponctuelle l'abattage et la replantation de haies ou d'arbustes. Quelques arbres d'alignement pourront être plantés ponctuellement quand il existe des espaces disponibles entre la voie verte et les parcelles privées. Enfin le projet prévoit le déplacement et la remise en place des clôtures riveraines.

➤ **Une mise aux normes de l'éclairage public :**

Le projet prévoit le déplacement et le remplacement des mâts d'éclairage public existants le long de la voie privée (allée de la Framboisière). Les luminaires étant obsolètes ils seront remplacés par des éclairages LED avec une diminution des puissances entre 23h et 6h du matin. Un déclenchement sur détection sera également étudié.

A ce stade du projet, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 230 000,00 euros HT (hors acquisitions foncières en cours d'évaluation par France Domaines) avec un montant de travaux estimé à 200 000,00 € HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2023.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **SOLLICITER** une subvention d'un montant aussi élevé que possible au titre de la DSIL 2023 pour cette opération d'aménagement d'une voie modes doux entre l'Avenue Jean Colomb et le Chemin de l'Orme, le long de l'Allée de la Framboisière.
- **AUTORISER Monsieur le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Elzeta HODZIC.